

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
de
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 18 juillet 1870



Bulletin

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXIII^e ANNÉE

DOUZIÈME DE LA S^e SÉRIE

Année 1914



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33

1914

Études historiques

SUR LA RÉFORME DANS L'ILE-DE-FRANCE ⁽¹⁾

La Réforme dans le Vexin français, les Églises de Mantes et d'Avernes

- § 1. ÉTAT ACTUEL DES LIEUX A ENFER, HAZEVILLE, AVERNES.
- § 2. LES ORIGINES DE LA RÉFORME DANS LE VEXIN FRANÇAIS. — LE SÉJOUR DE CALVIN A ENFER ET HAZEVILLE.
- § 3. FAMILLES SEIGNEURIALES ET AUTRES DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES : BANTHELU, ABLEIGES, CHAUMONT, BUNY, ETC.
- § 4. L'EXERCICE DU CULTE A AVERNES.
- § 5. L'EXERCICE DU CULTE A LIMAY. — LES PASTEURS DE MANTES ET AVERNES. — LA DÉMOLITION DU TEMPLE DE LIMAY.

§ 1. — ÉTAT ACTUEL DES LIEUX A ENFER, HAZEVILLE, AVERNES

Enfer (2).

Enfer, c'est en Seine-et-Oise, dans le Vexin français (entre l'Oise et l'Epte), à la lisière de l'ancien pays d' « Ar-

(1) Cf. nos études sur : *Le prieuré et la seigneurie de LONGJUMEAU au milieu du XVI^e siècle*, Th. de Bèze et M. Gaillard (Bull. h. pr., 1898); — *La Réforme à CORREIL et aux environs (Mémoires publiés par la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, Paris, Picard, in-8, 1900)*; — GRIGNY, *Lieu d'exercice des protestants parisiens en 1599* (B. h. p., 1900); — *Notes sur l'Église réformée de LA NORVILLE* (B. h. p., 1904); — *Une femme de qualité au milieu du XVII^e siècle, d'après le livre de raison de Marg. Mercier de GRIGNY* (B. h. p., 1905); — *Recherches sur l'emplacement des temple et cimetière à CHARBENTON (Compte rendu de l'ass. gén. de la Société de l'hist. du prof., 1906) et à ABLON* (B. h. p., 1904, p. 288); — *L'Église réformée de CLAYE* (B. h. p., 1907).

(2) La commune de Vy, dit *Joli-Village*, dont dépend *Enfer*, avait en 1911 299 habitants. Elle est dans l'arrondissement de Mantes, tandis que Gadancourt et Avernes sont dans celui de Pontoise.

thies », à droite de la route de Mantes à Gisors, à douze kilomètres au nord-est de Mantes, à peu près à même distance de Meulan, à une lieue au sud de la grande route de Paris à Rouen. Le lieu cependant n'a rien d'infernal, entre les arbres et les champs d'où sort la minuscule rivière de l'Aubette, qui coule au pied du beau château de Vigny (1) et bientôt va finir à Meulan. A Enfer s'arrête une série de petits bois qui entourent de nombreux villages jusque vers les bords de la Seine. Le plus proche s'appelle Bois des Garennes. Une trentaine de maisons de cultivateurs sont dispersées dans les jardins, autour de plusieurs rues et carrefours semblant indiquer l'existence d'une agglomération jadis plus importante. En descendant le chemin vers « Joli-Village » on rencontre à droite, immédiatement avant la sortie du hameau, près d'un abreuvoir au lieu dit la *Mare des Saules*, une ruelle encore bordée de quelques habitations et granges; au bout d'un instant on arrive à un petit enclos rectangulaire mesurant environ six mètres sur quatre, contigu à une ferme. Rien d'ailleurs n'est de nature à attirer l'attention sur ce coin banal : deux murs bas et deux treillages en fil de fer entourant quelques mauvaises herbes. Mais le nom que les voisins donnent à cet enclos est significatif : c'est le *cimetière des Huguenots*; le chemin rural qui le longe s'appelle la *sente des protestants*; la vieille maison à laquelle il aboutit est dénommée *maison de Calvin*; on y montre une pièce où aurait habité Calvin (2).

(1) Délicieux monument de la Renaissance construit par le cardinal Georges d'Amboise dans les premières années du xvi^e siècle et appartenant actuellement au comte Vitail.

(2) Le peintre Bruandet en a fait à la fin du xviii^e siècle un tableau qui fut gravé par Picquenot (des exemplaires se trouvent à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme); d'après cette gravure, M. Armand-Delille a illustré une page du livre de M. Doumaux, *Jean Calvin*, t. I, 369. La maison à pignon que l'on voit à gauche n'existe plus actuellement. En 1914 la « Maison de Calvin » est la propriété de M. Graff, instituteur à Issou près Mantes, petit-fils de M. Sollier, propriétaire antérieur. Il ne possède aucun ancien titre concernant cet immeuble, mais a bien voulu m'écrire en 1913 les intéressantes lignes qui suivent : « Ma petite maison était couverte en chaume; on a abattu la chambre pour en faire une grange. On se rendait du dehors dans la chambre du premier étage par un escalier en pierre formant plate-forme à la hauteur du petit bâtiment

Hazeville (1).

Retraversons cet Enfer. Sortons par l'extrémité opposée, dans la direction de Meulan. Bientôt, à gauche, voici un château, celui de Hazeville, dont l'architecture simple date du commencement du XIX^e siècle : un seul corps de bâtiment à la façade régulière, hautes fenêtres, un étage recouvert d'un grand toit en tuiles; à côté, une belle ferme; dans le jardin, un petit édifice quadrangulaire au toit pyramidal qu'on appelle le *Pavillon de Calvin*. Au rez-de-chaussée une salle basse est éclairée seulement par une petite fenêtre et une lucarne. Cette pièce voûtée peut avoir servi de chapelle. Contre le mur du fond, à une époque récente, on a fixé la pierre tombale d'un certain grand vicaire Daguillenguy, mort en 1674. Par un escalier extérieur en bois, on monte au premier étage dans une salle assez haute de plafond, éclairée par trois grandes fenêtres. Là aurait habité Calvin.

Dans le château même, à droite du vestibule, un corridor conduit au salon. Sur ce corridor donne la fenêtre d'une petite pièce intérieure où l'on a accès par une porte du salon. Au plafond de cette petite pièce carrée on a peint une colombe, symbole du Saint-Esprit. Ce serait là, explique le jardinier-cicerone, que « Monsieur Calvin officiait »; et par les deux fenêtres qui se font vis-à-vis, des deux côtés du corridor, les gens du pays, placés en dehors du château, pouvaient entendre ce qu'il disait.

qui est devant, servant de cellier. Je me souviens avoir vu dans mon enfance un gros saule qui était resté près du jardin. Le cimetière que mon père a toujours voulu faire respecter n'est pas marqué au plan cadastral de la mairie de Wy-Joli-Village. Un mur qu'il a fait bâtir le sépare de la maison voisine (maison Cousin). Étant jeune je me souviens avoir vu le joli pignon de la maison voisine, datant du XVI^e siècle, que les héritiers Placide ou Raffignon ont fait démolir pour construire la petite maison bourgeoise d'à côté. La « fontaine des Huguenots » (communale) borde notre jardin, et mon père a fait respecter un petit sentier, à gauche, par lequel les huguenots avaient droit de passage pour chercher l'eau de source, sans passer par la cour commune. »

(1) Le propriétaire actuel du château est M. A. Foulon qui a très aimablement facilité nos recherches et auquel nous exprimons nos vifs remerciements. M^{me} Foulon est l'héritière médiata de l'architecte-propriétaire de Hazeville au temps de Napoléon I^{er}, P. F. L. Fontaine.

Avernes.

Poursuivons notre excursion. De la fenêtre du Pavillon de Calvin, au premier plan d'un vaste panorama de plateaux et de vallons fertiles s'étendant jusque vers Pontoise, on voit un clocher octogonal : c'est Avernes, dont le nom évoque des souvenirs virgiliens précisément relatifs à l'Enfer :

Divinosque lacus et Averna sonantia silvis.

Une lieue de bonne route nous mène au village (1). Un château s'élève à l'est de la route de Meulan à Magny (2), mais ce n'est pas là que nous allons. Entrons dans la jolie église gothique placée sous l'invocation de saint Lucien. La nef assez vaste est flanquée de deux bas côtés (3). Ici encore, d'après la tradition locale, Calvin aurait prêché.

Sortons par le portail du nord : presque en face, de l'autre côté de la route conduisant au château, s'ouvre un sentier long d'une centaine de pas. Suivons-le : nous arrivons en face d'une maisonnette isolée, hors du village : car de ce côté, au delà de l'église, il n'y a plus d'autre habitation que celle-là. Une sorte d'allée aboutit à la porte d'une petite cour flanquée de bâtiments hétéroclites. Ça et là de grosses pierres taillées gisent contre les murs. Et l'entrée de cette allée, sur la route qui va au village de Théméricourt, est aussi construite en pierres assez soignées. Cette maison, ces murs, me dit-on, furent jadis construits avec les pierres du *cimetière des Huguenots* qui se trouvait à cette place.

Mon guide m'a été fourni par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont la supérieure elle-même m'a très obligeamment montré, dans la partie septentrionale du

(1) En 1911 il comptait 485 habitants.

(2) Aujourd'hui transformé en orphelinat pour les enfants des employés des chemins de fer.

(3) Une pierre tombale consacrée à la mémoire de Jean Lenoir, receveur de la terre et seigneurie d'Avernes, décédé en 1687, indique qu'il a fait don d'une terre contiguë à celles du président des Hameaux et de M. de Hazeville.

village, un autre emplacement encore : celui du *Temple*. Après la mairie, près de l'école actuellement tenue par les sœurs, on passe la toute petite rivière de l'Aubette qui vient de sourdre à quelques centaines de mètres; on suit le chemin de Gadancourt (1), et voici à gauche la cinquième maison, un peu en retrait derrière une petite grille à quatre piliers : elle a été élevée à la place de l'école de filles transférée au bout de la rue en 1856. Les sœurs occupaient là, depuis 1685, l'immeuble construit avec les matériaux du Temple. Au côté occidental de cette maison s'appuient aujourd'hui encore deux petits bâtiments plus anciens : une sorte de tourelle, et, au-dessus d'un bâcher, une chambre mansardée, qui peuvent avoir fait partie des dépendances du temple au xvii^e siècle. Par derrière s'étend, entre les maisons et les jardins du village, un jardinet sur une partie duquel était peut-être également bâtie une partie du temple.

Une « maison de Calvin », un « pavillon de Calvin », deux emplacements de cimetières, un emplacement de temple : c'est peu de chose comme vestiges; pourtant, si voisins les uns des autres, ils prouvent que le protestantisme a joué autrefois un certain rôle dans ce pays.

§ 2. — LES ORIGINES DE LA RÉFORME DANS LE VEXIN FRANÇAIS (2)

Le séjour de Calvin à Enfer et Hazeville.

A en croire l'un des plus célèbres controversistes du temps de Louis XIII, c'est à Avernes qu'aurait été établi « le plus ancien prêche de France » (3).

(1) Le château de Gadancourt, à peu près entre Enfer et Avernes, appartient en 1913 au baron de Boury. C'est une construction du xvii^e siècle.

(2) Cf. CRESTES, *Mémoires pour servir aux antiquités de Mantes* (1730). Bibl. de l'Arsenal, ms. 4031; A. CASSAN, *Statistique de l'arr. de Mantes*, 1833; E. GRAVE, *Chronique de Mantes*, Mantes, 1883; H. PY, *La Réforme dans le Comté de Mantes*, Cahors, 1901; *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 30 déc. 1906, p. 890, question de M. A. de Visme; 30 déc. 1906, p. 974, et 10 janvier 1907, p. 1135, réponses de MM. E. Grave et A. F. (Alfred Foulon).

(3) Le P. VÉRON, *Conversion du seigneur d'Averne*, pamphlet de 1627, cité par DOURN, *Révocation à Paris*, I, 226.

Le chef-lieu du Vexin normand, Gisors, fut, en même temps que Montargis, donné par François I^{er} à René de France à l'occasion de son mariage avec le duc de Ferrare (1527), et l'on sait que la fille de Louis XII devint de bonne heure une protectrice des réformés. En tout cas le Vexin français peut revendiquer l'honneur d'avoir été la première région de France où Calvin aurait prêché publiquement l'Évangile, s'il est vrai qu'il se réfugia à Hazeville à la fin de 1533 après l'émoi causé à Paris par le discours du recteur N. Cop, discours en réalité composé par son jeune ami. Celui-ci serait-il venu directement à Hazeville après les événements du 1^{er} novembre, ou serait-il allé d'abord dans sa ville natale, puis revenu de Noyon à Paris, et de là reparti pour le Vexin; ou se serait-il arrêté à Hazeville à l'aller ou au retour? Quoi qu'il en soit du moment précis, le fait même du séjour est considéré comme possible par les deux meilleurs historiens protestants qui ont incidemment examiné la question : Guizot (1) et M. le doyen Doumergue (2).

Mais ce fait a été nié plus récemment par le savant le plus compétent en tout ce qui concerne l'histoire de Mantes et de ses environs, M. Grave, dans un travail spécialement consacré à ce sujet. Sa conclusion est fort tranchante : « Calvin n'a jamais séjourné à Hazeville; le pavillon de Calvin n'est pas contemporain du réformateur; le hameau d'Enfer a toujours porté ce nom..., enfin le protestantisme n'a pas été pratiqué ouvertement dans le Vexin avant 1560 » (3). Nous avons le regret de n'avoir pas été persuadé par l'argumentation de M. Grave. Aux faits qu'il

(1) *Vie de quatre grands chrétiens français*, 1875, p. 170.

(2) *Jean Calvin*, I, p. 359. Comme M. A. Lefranc (*La jeunesse de Calvin*, 1888, p. 118), M. Doumergue paraît plutôt disposé à admettre, d'après un récit de Desmay, que Calvin se réfugia d'abord à Noyon.

(3) E. GRAVE, *Calvin et les Protestants du Vexin*, notice publiée d'abord en 1908 dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, puis tirée à part (16 p. in-8°, Imprimerie nationale, Paris, 1909). Le *Bulletin* de la Soc. de l'hist. du prot. fr. a reproduit sans commentaire cette conclusion dans une chronique littéraire de 1909, p. 273. Le cinquième point de la conclusion de M. Grave, sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec lui, est celui-ci : « dame Marguerite de la Saussaye n'a jamais possédé le manuscrit de Calvin ».

cité il est possible d'en ajouter et d'en opposer d'autres, en sorte qu'à l'heure actuelle l'hypothèse affirmative en ce qui concerne le séjour de Calvin, nous semble plus admissible que la négative. En tout cas, il est un point incontestable, c'est qu'en Vexin comme en beaucoup d'autres régions l'organisation des Églises est postérieure à 1559 (date du premier synode national), mais en Vexin comme ailleurs il y a eu avant 1559 des adhésions individuelles à la Réforme. Enfin en Vexin plus qu'ailleurs l'influence personnelle de Calvin parait avoir été très ancienne et très profonde.

Grand marcheur comme il l'était, allant volontiers à pied de Noyon à Paris et de Paris à Orléans, on peut aisément se le représenter sortant de Paris par la porte Saint-Honoré, la plus occidentale, ou par la porte Saint Denis, proche d'une maison où il fréquentait alors (1), et parcourant au besoin en un seul jour les douze lieues environ qui séparent Paris de Hazeville (2). Aux deux tiers de ce trajet il pouvait déjà peut-être faire halte dans une demeure amie : l'Oise passée sur le pont de Pontoise ou en bateau en face de Vauréal par exemple, voici Boisemont au nord des hauteurs de l'Hautie ; le château appartenait alors à l'une de ces familles seigneuriales où les femmes plus encore que les hommes accueillirent volontiers les idées du réformateur.

Voici le texte (du XVIII^e siècle) sur lequel tous les auteurs postérieurs semblent s'appuyer — en le citant ou non — pour parler d'un séjour de Calvin à *Enfer* :

Enfer. — Ce hameau n'est remarquable dans l'histoire que par le manoir de Hazeville, qui en fait partie. C'est là que Calvin, poursuivi par le bras séculier, se réfugia pendant quelque temps, et qu'il pervertit bien des seigneurs du Vexin. Obligé enfin de quitter cet asile, il y laissa l'original de son *Institution chrétienne*,

(1) Chez le marchand Étienne de la Forge dont la maison rue Saint-Martin, à l'enseigne du Pélican, fut alors « le centre du mouvement protestant » (Doumaux, *Calvin*, I, 339).

(2) De l'ancienne voie romaine en ligne droite dite *Chaussée de Jules César* on retrouve la trace au Nord de la route nationale n° 14, à Saint-Denis, Enghien, Ermont, Pierrelaye, au sud de Pontoise, d'Ableiges, etc.

que les seigneurs d'Hazeville, zélés calvinistes, ont conservé longtemps. Un d'entre eux, étant enfin rentré dans le sein de l'Église, le jeta au feu à la persuasion du curé d'Avernes. (*Mémoires de Magni.*)

Ces *Mémoires*, dont les historiographes locaux les plus érudits, comme M. Grave, n'ont pu découvrir la véritable nature, se trouvent ainsi cités par le bénédictin dom Michel-Toussaint-Chrétien du Plessis (1).

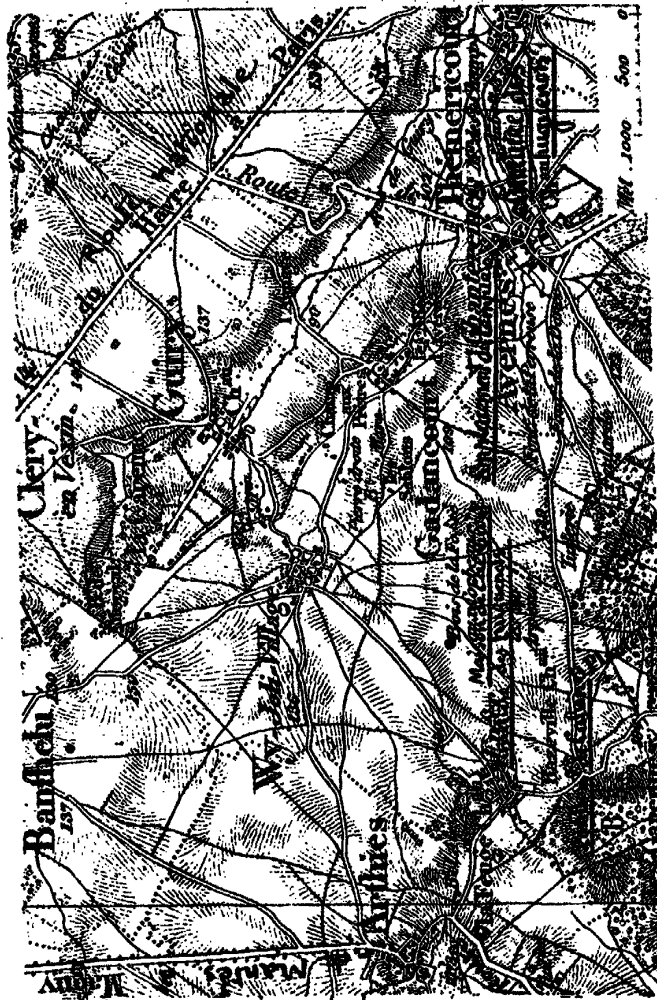
Un auteur un peu postérieur, le président Levrier, a, dans deux rédactions successives, rapporté, peut-être d'après M. T. C. du Plessis, peut-être d'après une source commune, la même tradition (2) :

Les seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, qui avoient adopté les nouvelles erreurs de Calvin, leur donnèrent refuge dans leurs terres et leur château. L'hérétique Calvin avant que de quitter le royaume avoit resté longtemps [une seconde rédaction dit : plusieurs années] au château d'Hazeville dont il avoit fait les délices [2^e réd. : ses délices]. Il y composa plusieurs de ces méchants ouvrages contre la religion catholique, etc. Depuis que Calvin eut habité le château d'Hazeville et les environs où il tenoit ses conférences avec ses disciples on nomma ce lieu *Enfer* parce qu'il avoit presché contre le purgatoire et l'enfer [cette phrase manque dans la seconde rédaction].

M. Grave prétend que Calvin vivait « dans une demi-sécurité, au milieu des persécutions cruelles dont souffraient les luthériens » vers 1534 ; en conséquence il nie que Calvin « ait eu besoin de se cacher dans ce désert d'Hazeville » et même que la Réforme ait été pratiquée dans le Vexin avant 1560 » ; il trouve le mot *de Inferno* dans un texte de... 1210 et cite un document du chartier du château de la Roche-Guyon : « un plan de la forêt d'Arthies, daté de 1536... Le hameau d'Enfer y est indiqué sous ce nom, auprès de Vy. Le château d'Hazeville, par contre, ne s'y voit pas ». Comme le séjour de Calvin à Enfer se placerait vers 1533-1534, l'argument de M. Grave pourrait au contraire servir à établir qu'en 1536, après le

(1) *Description de la Haute Normandie* (Paris, 1740).

(2) *Essai sur l'histoire de Meullent*: Bibl. nat., Mss., Fonds du Vexin, t. XLIII et t. XLV.



séjour de Calvin, le lieu où il prêcha s'appelait déjà *Enfer*; mais le caractère sauvage de cette région jusqu'au xvii^e siècle peut suffire pour expliquer cette dénomination : « La situation naturelle du pays, étant un désert des plus affreux et des plus tristes dans les bois et les fondrières incultes et inhabitées, ne peut inspirer que de l'effroi et de la misanthropie à la plupart du monde qui ne seroit pas sauvage » (1).

M. Grave admet que la « maison de Calvin » à Enfer fut « certainement un petit prêche, édifié pour la facilité du seigneur et des habitants ». Sur ce point c'est nous qui serons moins affirmatif : il est bien vraisemblable qu'à Enfer comme en maint endroit, on tint les réunions dans quelque maison déjà existante.

Quant au château d'Hazeville, d'après notre auteur, « il fut construit en 1560 par Charles d'Hazeville. Y avait-il auparavant une maison seigneuriale ? on n'en sait rien, puisque la famille habitait plutôt Gadancourt » (2). M. Grave admet que, du château de 1560, « il reste, à l'intérieur, un petit oratoire consacré en 1752, mais plus ancien que cette date » (c'est nous qui soulignons).

Enfin dans le « pavillon de Calvin », au rez-de-chaussée, M. Grave estime que « le plafond à voussures lisses ne donne en rien la sensation d'une construction du xvii^e siècle. Elle appartient plutôt au commencement du xviii^e. Il faut écarter la possibilité du séjour du réformateur en ce lieu précis. Nous ne partageons pas cette « sensation » un peu vague, et en l'absence de tout document précis, nous ne voyons aucune raison péremptoire pour ne pas croire que ce pavillon ait pu exister dès 1533 et être habité par Calvin.

Il est même permis de faire un assez curieux rapprochement entre *Hazeville* et *Hapeville*, l'un des pseudonymes de Calvin d'après Bolsec et le P. Garasse (3). M. Lefranc

(1) LAVAURE, *loc. cit.*

(2) CALVIN, *etc.*, p. 14.

(3) « Depuis l'an MDL il se fit appeler par les siens Charles de Hapeville », *etc.*

a, il est vrai, proposé l'étymologie *Eppville*, terre voisine de Noyon qui fournissait à Calvin une partie des revenus de son premier bénéfice (1), et M. Doumergue a adopté cette hypothèse (2). Mais après tout, ce n'est qu'une hypothèse et pour s'appeler Charles de *Hapeville* (en admettant même que le P fût bien certainement cette lettre, et non un Z). Calvin pouvait aussi bien se souvenir de *Haseville* que d'*Eppeville* (3).

(1) *La jeunesse de Calvin*, p. 40.

(2) Ainsi que celle d'un autre pseudonyme qui est également un nom de lieu en Picardie : *Apremont*. Mais il y a aussi ailleurs des localités de ce nom, notamment près de Maules, commune de Perdreauville. Cf. Doumergue, *Jean Calvin*, t. 1, p. 565.

(3) D'après la *Vie de Calvin*, par Nicolas Colladon (*Opera*, t. XXI, col. 58), Calvin, en novembre 1533, habitait « au collège de Fortret », c'est-à-dire en face l'église Saint-Etienne-du-Mont (cf. N. Weiss, *B. A. p.*, 1893, p. 547 et illustration). A la fin d'une lettre sans date de Calvin à François Daniel (*Opera*, t. X, col. 38), le fils de celui-ci, Pierre Daniel a ajouté la mention « *Ex Acropoli* », qui a été interprétée de diverses façons : serait-ce Paris Angoulême? La dernière hypothèse est celle de M. Th. Dufour, dans ses *savants Calviniana* (*Mélanges offerts à M. Émile Picot*, Paris, D. Morgand, in-8°, 1913, tirage à part, p. 44). Il s'agirait de *Chaillot*. Mais ici comme dans une autre lettre (*Opera*, t. X, col. 46) P. Daniel ne traduirait-il pas par *Acropolis* le nom du collège *Fortret*? Quant au mot *Chalioleum* qu'on lit dans une lettre de François Daniel (*Opera*, t. X, col. 12), si, comme le propose M. Dufour, il faut la dater de 1533 et non, comme on l'a imprimé jusqu'ici, de 1534, on peut se demander si le chanoine dont il est question n'est pas Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême, et si *Chalioleum* (peut-être mal lu) ne désigne pas Antoine Chaillon, prieur de Bouteville, chez lequel Calvin fut reçu pendant son séjour dans les environs d'Angoulême (A. LAFRANC, *La jeunesse de Calvin*, p. 417; DOUMERGUE, *Calvin*, p. 372). M. Th. Dufour a parfaitement raison de penser que la chronologie adoptée par MM. Herminjard, Cunits et Reuss, Lefranc, Doumergue, etc., pour ces premières lettres de Calvin n'est pas définitive : Pierre Daniel, les copiant et souvent les datant plus de trente ans après, a pu involontairement commettre quelques erreurs. A la fin de la lettre sans date insérée dans HERMINJARD, III, p. 158 et dans les *Opera*, t. X, col. 38, *ex Acropoli* peut donc devoir être supprimé s'il n'est qu'une glose du copiste, ou bien on est en droit de supposer qu'« *Acropolis* » désigne « *Haseville* » aussi bien qu'Angoulême ou Chaillot. Plusieurs des termes employés dans cette lettre cadreraient fort bien avec un séjour de Calvin à Haseville. Le seigneur du lieu serait le « patron » qui le reçoit avec une hospitalité si cordiale et transforme un temps d'épreuve et d'exil en une retraite paisible et studieuse : « *Quum in amœnam sedem meditarer, nidus mihi in tranquillo componebatur prater opinionem* ». Le « séjour affreux » qui paraissait redoutable, à cause de son nom peut-être, serait *Enfer*. La petite maison d'Enfer et le pavillon d'Haseville méritent l'épithète de « nid » au moins aussi bien que le presbytère de Clair. Les études dont il est question seraient les travaux préparatoires de la *Psychopannychia* et même de l'*Institution* (la traduction de cette lettre se trouve dans E. DOUMERGUE, *Calvin*, I, p. 370).

La famille de Hazeville.

La Bibliothèque nationale possède tout un dossier relatif à la famille de Hazeville (1) : ce sont presque toutes des quittances. La plus ancienne pièce concerne *Hector* de Hazeville, seigneur de Vaulchamps (10 décembre 1511), et il n'y en a plus ensuite jusqu'en 1576. Vaulchamps est en Brie (2), autre berceau de la Réforme française, mais une généalogie (3) nous montre le père d'Hector I, plus que centenaire, déjà établi dans le Vexin et seigneur de Gadancourt à la fin du xv^e siècle. Un neveu d'Hector, qui porte le même nom, épouse la fille de son voisin le seigneur de Vie (aujourd'hui Wy-Joli-Village), Péronne de Dampont : il est mort avant 1530 (4). Ce sont leurs fils qui étaient contemporains de Calvin vers 1533 ; l'aîné s'appelait Jean, mais le troisième *Charles de Hazeville*. D'après la même généalogie, ce Charles « fit bâtir la maison de Hazeville », sans qu'aucune date soit indiquée : 1560 est celle de son mariage avec la fille d'un autre seigneur voisin, celui de Villers-en-Arthies.

A la seigneurie de Gadancourt nous voyons peu à peu les Hazeville joindre d'autres terres du Vexin : les Essarts, Chaussy (5) ; du Beauvaisis : Liancourt (6) ; du Drouais : la Poterie (7). Ils sont alliés à des familles protestantes : les Felins de Banthelu (8), les Boubers d'Amilly, les Hallot

(1) *Pièces originales*, vol. 1499, dossier 33936. D'après la pièce 21 les armes de Hazeville étaient : *D'argent à la face d'azur chargée en trois quintefeuille d'argent, alias d'azur à une face d'argent chargée de trois fleurs de chicorée d'azur rebordées de gueules* ; d'après la pièce 24 : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois trèfles d'azur* ; pour support : deux sauvages.

(2) Canton de Montmirail (Marne).

(3) Tableau qui paraît dressé au commencement du xviii^e siècle, en tout cas après la Révocation : la dernière date qui y soit inscrite est 1695. Ce sont les pièces 21 et 22 du susdit dossier, que nous reproduisons ci-après.

(4) D'Hozier, *Armorial général*, II, p. 867, dit en effet que Péronne était veuve de ce premier mari « dès 1530 ».

(5) Au nord-est de Villers-en-Arthies.

(6) Liancourt-Saint-Pierre (Oise), canton de Chaumont.

(7) Au Sud de Nonancourt (Eure-et-Loir).

(8) Anne de Hazeville épouse Robert, sieur de Banthelu ; leur fille Anne de Felins, épouse Isaac de Boubers dont le fils Josué est baptisé en 1600 au

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE HAZEVILLE

(Bibliothèque nationale, mss., pièces originales, vol. 1499, dossier 3226, pièces 21 et 22.)

Dargent à la face d'azur chargée en 3 quintes feuilles d'argent. Atlas d'azur à une face d'argent chargée de 3 fleurs de chéris d'azur rebordées de gueules.

GUILLAUME DE HAZEVILLE, dit Le Ferré, seigneur de Gadancourt dont l'homme son aïeul à Richart, seigneur de Guiry, le 10 décembre 1380. dont il se fit signer par Jean de la Roche, seigneur de Guiry, le 10 décembre 1380. Il mourut vers l'an 1465 à l'âge de 80 ans et avait épousé Madeline de Saint-Méry, fille d'Artus de Saint-Méry, seigneur de Saint-Méry, prieur de Saint-Martin Larcenant et de Bois au hameau de Melun, et de Catherine de Nemours.

HECTOR DE HAZEVILLE, écuyer seigneur de Vauxchamps en Bré, épousa Marguerite de Moras, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GEORGES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Louise de Guigny, fille de Maurice de Harcourt. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GILLES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Catherine de Vauxchamps en Bré, dame de Gadancourt, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

ROLAND DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE HAZEVILLE

(Bibliothèque nationale, mss., pièces originales, vol. 1499, dossier 3226, pièces 21 et 22.)

Dargent à la face d'azur chargée en 3 quintes feuilles d'argent. Atlas d'azur à une face d'argent chargée de 3 fleurs de chéris d'azur rebordées de gueules.

HECTOR DE HAZEVILLE, écuyer seigneur de Vauxchamps en Bré, épousa Marguerite de Moras, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GEORGES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Louise de Guigny, fille de Maurice de Harcourt. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GILLES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Catherine de Vauxchamps en Bré, dame de Gadancourt, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

ROLAND DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE HAZEVILLE

(Bibliothèque nationale, mss., pièces originales, vol. 1499, dossier 3226, pièces 21 et 22.)

Dargent à la face d'azur chargée en 3 quintes feuilles d'argent. Atlas d'azur à une face d'argent chargée de 3 fleurs de chéris d'azur rebordées de gueules.

HECTOR DE HAZEVILLE, écuyer seigneur de Vauxchamps en Bré, épousa Marguerite de Moras, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GEORGES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Louise de Guigny, fille de Maurice de Harcourt. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GILLES DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Catherine de Vauxchamps en Bré, dame de Gadancourt, fille de Jean de Montgourant et de Jeanne Hagillart. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

ROLAND DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, épousa Jacqueline d'Estiméville, fille de Jean de la Roche. De lui sont descendus les seigneurs de Gadancourt-Vaux.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE HAZEVILLE

(Bibliothèque nationale, n. s., pièces originales, vol. 1489, dossier 32586, pièces 31 et 32.)

D'argent à la face d'une charnière en 3 quintes fentes d'argent. Atlas d'acier à une face d'argent chargée de 3 fers de croisée d'acier rebordés de guênes.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

JEAN DE HAZEVILLE, seigneur de Gadancourt, époux de **Marie de Hazeville**, fille de **Jean de Hazeville** et de **Marie de Hazeville**.

(1) D'après l'œuvre *Armorial général*, t. 1, p. 148 et 149. Anne et Marguerite de Hazeville, filles de Gédéon, épousèrent en 1661 et 1662 Louis de Cléry et Louis de Coligny.

d'Anfreville, les Mornay d'Ambleville, les Massue de Ruvigny.

Plusieurs membres de la famille de Hazeville portent des prénoms bibliques qui sentent fort leur huguenot; il y a deux Gédéon, un David, un Samuel. Quelques-uns se distinguent comme officiers : Jean de Hazeville est tour à tour « guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roy dont a charge Monsieur d'O », puis « enseigne de la compagnie de gens de guerre à cheval armés à la légère de M. d'O, gouverneur et lieutenant général pour le roy en l'Île de France » : c'est avant l'abjuration de Henri IV (1). En 1608 il s'intitule « chevalier seigneur de Gadancourt, Liancourt et Avernes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, sous-lieutenant de la compagnie de deux cens hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté sous le tiltre de la Roïne, commandé par M. le duc de Sully ». (2) Ses trois fils sont aussi soldats : l'aîné, Jean, enseigne de la compagnie de gens d'armes du marquis de Rosny (fils de Sully); le second mourut « emporté d'un boulet de canon au siège de la Rochelle » (3); David fut « lieutenant des gens d'armes de M. le duc d'Angoulême » (Charles de Valois, bâtard du roi Charles IX), et il épousa une fille naturelle du duc (4) : les Hazeville, de ce chef, s'unirent — de loin — à la famille royale. En 1624 Charles de Hazeville, sieur de Valdampierre, est « pour le service du roi au pays des Grisons » (5), « enseigne d'une compagnie de gens de guerre à pied ». Un autre Jean de Hazeville fut tué devant Bois-

temple de Nanteuil (*France prot.*, 2^e éd., t. II, col. 233; dans aucune autre page des 1^{re} et 2^e éditions, il n'est question des Hazeville; d'autre part Anne de Hazeville ne figure pas sur la généalogie à la Bib. nationale).

(1) Quittances des 17 septembre 1592 et 28 février 1593, l'une et l'autre sans lieu (pièces 8 et 9 du dossier 33936, vol. 1499 des *pièces originales*, Bib. nat.).

(2) *Ibidem*, pièce 10, Paris, 22 juin 1608; mêmes titres en 1610, le 10 novembre (pièce 11, avec sceau en très mauvais état).

(3) *Ibidem*, pièce 21 (tableau généalogique).

(4) Pièces 21 et 16 (quittance du 21 octobre 1627).

(5) Quittance signée à Coire le 9 déc. 1624 (pièce 13). Nous ne savons trop où le placer sur le tableau généalogique. Valdampierre (Oise) est au Nord-Ouest de Méru.

le-Duc; Samuel était capitaine au régiment des gardes sous Louis XIV (1).

Nous ne savons de quels seigneurs de Gadancourt et Hazeville il s'agit exactement dans le passage suivant de Levrier (2) :

Après la mort des seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, et de dame Marguerite de la Saussaye, dame de Boisemont, lesquels estoient en étroite liaison avec Calvin, l'on trouva plusieurs manuscrits de sa main contre la religion catholique. Cette dame de Boisemont fit abjuration de ses nouvelles opinions devant le grand vicaire et le promoteur de Pontoise, suivant un acte que nous avons en original en date du 28 juillet 1587, et suivant plusieurs notes que nous avons du même temps, les manuscrits de Calvin furent remis entre les mains de Robert Noël, promoteur de Pontoise.

M. Grave a trouvé au Cabinet des titres les renseignements suivants :

« Jacques de la Saussaye, grand vicaire de Pontoise à la fin du xvr^e siècle, était fils d'Olivier de la Saussaye, sieur de Boisemont. Il y a deux Marguerite, sœur et nièce de Jacques, celle-ci accordée le 7 juin 1597 à Pierre d'Eguillon de l'Age, bailli-juge à Sedan, maître des requêtes du roi, intendant du prince de Condé... Ce sont des protestants Si quelques-uns des La Saussaye sont protestants on ne leur voit aucune alliance avec les de Hazeville. Ils sont seulement voisins ».

J'ai trouvé cependant les noms de Hazeville et de Boisemont sur une même page de l'*Armorial général* de d'Hozier (3).

« Dame Marguerite de la Saussaye devait être la sœur de Jacques, le grand vicaire. Celui-ci dut intervenir chaleureusement auprès d'elle... âgée déjà et peut-être isolée.

(1) En 1669 lorsqu'il fut maintenu en noblesse il demeurait près de Bouris, élection de Chaumont (aujourd'hui dans le département de l'Oise).

(2) *Loc. cit.*, XLIII, f. 163.

(3) Demoiselle *Michelle du Pertuis*, femme de Pierre de Boucaumont, seigneur de Boisemont, l'an 1510, était cousine de Jean du Pertuis époux de Catherine Mignot, veuve d'André de Dampont : du premier mariage de celle-ci était née Péronne de Dampont, mariée à Hector de Hazeville et veuve dès 1530 (d'Hozier, II^e registre, II^e partie, p. 267).

De là cette conversion de 1587 ». Et M. Grave estime, évidemment avec raison, que l'*Institution* trouvée chez elle était probablement un exemplaire imprimé ou une copie de l'*Institution*, mais non l'original.

Je n'ai trouvé aucune mention des familles ni des localités de Hazeville ni de Boisemont dans la correspondance de Calvin : si considérable que soit le nombre des lettres qui ont été conservées, il ne faut pas oublier d'ailleurs que beaucoup d'autres ont été détruites. J'ai aussi compulsé en vain le commentaire du *De Clementia* de Sénèque, publié à Paris par Calvin dès 1532, et le traité composé vers 1534, la *Psychopannychia* (1). Calvin y combat la théorie de quelques Pères de l'Église sur le sommeil des âmes après la mort : et le sujet, préoccupant Calvin précisément à l'époque de son séjour présumé à *Enfer*, concorderait assez avec l'étymologie ci-dessus rappelée d'après laquelle « on nomma ce lieu Enfer parce qu'il avait prêché contre le purgatoire et l'Enfer ». Peut-être Calvin aurait-il donc écrit quelques pages de la *Psychopannychia* à *Enfer* et Hazeville... ; peut-être même, plus ou moins consciemment, a-t-il préparé dans le « Pavillon de Calvin » dès 1533 les matériaux de tel ou tel chapitre de l'*Institution*, publiée deux ans plus tard. En tout cas il n'est pas question d'admettre qu'il ait laissé dès cette époque à Hazeville ni à Boisemont un manuscrit complet de son chef-d'œuvre.

De 1533 à 1587 (seule date citée par Levrier dans la page qu'il consacre aux origines de la Réforme en Vexin), plus d'un demi-siècle s'est écoulé. Jusqu'à l'époque de l'organisation des Églises vers 1560, nous ne connaissons que deux mentions relatives à des protestants originaires de cette région : mais elles ont leur importance, car l'une au moins a trait à un homme en rapports très personnels avec Calvin lui-même et originaire d'un lieu tout voisin

(1) *Opera Calvini*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, t. V, 1866. La première préface de la *Psychopannychia* est datée d'Orléans, 1534, mais l'ouvrage ne fut imprimé qu'en 1542. Loin d'être alors un âpre disputeur comme on l'a si souvent prétendu, Calvin écrit dans cette préface : « Ah omni contentiosis genere abhorrebat animus » : (j'avais horreur de toute dispute).

d'Enfer. Ces documents se trouvent dans le *Livre des Bourgeois* de Genève (1) où sont inscrits tant de Français réfugiés au loin pour pouvoir manifester leur foi selon leur conscience en paix et en liberté.

Le 30 janvier 1540. « Michel du Bois, fils de feu Jehan, de Villard en Arthie », est reçu bourgeois moyennant une taxe assez élevée : 20 écus, 1 seillot. Villers-en-Arthies est à six kilomètres à l'ouest d'Enfer, de l'autre côté du bois de la Bucaille (2).

Le 15 août 1535, « Nicolas de la Fontaine, fils de Jacques, natif de Saint-Gervais le Vexin français », par faveur spéciale, n'a à payer que huit écus un seillot « en égard du service qu'il a fait à M. Calvin ». Saint-Gervais est sur la route de Paris à Rouen, au delà de Magny-en-Vexin.

Nous ne connaissons que les noms de ces deux hommes ; mais assurément ils n'étaient pas les seuls en Vexin à avoir adhéré avant 1560 aux principes de la Réforme. Après cette date, nous allons maintenant trouver des familles seigneuriales et aussi de petits groupes de fidèles, artisans, laboureurs, etc., réunis autour d'un assez grand nombre de villages. Il serait bien surprenant

(1) Édition Covelle, 1897.

(2) Voici comment l'arrivée et les débuts de Du Bois à Genève ont été reconstitués par M. Th. Dufour dans sa savante *Notice bibliographique* jointe à la nouvelle édition du *Catéchisme de Calvin de 1537* (Genève, 1878, p. CLXXXIX) : « Michel Du Bois forma dès 1537 le projet de se retirer à Genève. Il n'était point aussi dénué de ressources que la plupart des réfugiés français qui y affluaient alors, car le 27 juin 1537, avant même qu'il fût arrivé, il faisait l'acquisition d'une maison sise dans la rue de Rive (Registres du Conseil, vol. 29, 2^e partie, f^o 60). Un mois après il achevait d'en payer le prix (302 écus) par l'intermédiaire de Saunier (*ibid.*, f^o 62, 31 juillet), et le 25 janvier 1538 il « reconnaissait » pour elle, en personne, entre les mains du Conseil (vol. 29, f^o 83). A cette occasion il est désigné comme « imprimeur de Parys », ce qui veut dire sans doute qu'il avait travaillé à Paris comme ouvrier, ou peut-être faut-il lire « imprimeur, de Parys ». A Genève il ne se mit pas immédiatement à l'œuvre, et son inaction dura deux ans. Le 4 octobre 1539 Antoine du Pinet, pasteur de Ville-la-Grand, écrivait à Calvin : « Michel Du Bois est venu se plaindre auprès de moi d'avoir traité les choses en longueur dans le but de vous dédier les prémices de son imprimerie et de la consacrer en quelque manière par un ouvrage portant votre nom. » (*Opéra Calvini*, t. X, n^o 186)... Et Du Pinet pressait son correspondant de lui envoyer non seulement l'opuscule encore inédit de la *Psychopannychia*, mais aussi ce qu'il pouvait avoir en préparation ».

que toute cette efflorescence ne correspondit pas à des semences antérieurement déposées et reçues en plusieurs de ces mêmes points.

§ 3. — FAMILLES SEIGNEURIALES ET AUTRES
DES XVI^e ET XVII^e SIÈCLES :

BANTHELU, ABLEIGES, CHAUMONT, BUHY, ETC.

Voici ce que raconte l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées* (1) complétant çà et là l'*Histoire des Martyrs* (2) : c'est au moment de l'arrêt rendu, le 18 août 1562, par le Parlement de Paris contre un grand nombre de gentils-hommes protestants. A Paris, des personnes venues des environs sont parmi les premières victimes du fanatisme populaire :

Deux honorables personnes, et ayans vescu sans reproche, à savoir le lieutenant général de Pontoise, et le lieutenant particulier de Senlis, chargés d'avoir souffert les presches et baptesmes en leurs maisons, furent pendus, et le peuple y accourant comme vautours à la curée, ayans traîné leurs corps, coupé leurs testes, dont ils jouèrent longuement à la plotte, finalement les brusla.

Ainsi des prêches auraient été faits en 1562 chez l'un des principaux fonctionnaires du Vexin, le lieutenant général de Pontoise ; on a dit (3) qu'il s'appelait *Bauchenu*, ne serait-ce pas une simple confusion avec le sieur de *Banthelu*, dont il est question aussitôt après ?

Banthelu.

Ces désordres passaient bien plus outre de tous les côtés d'alentour de Paris, nommément au Vexin, où presque toutes les maisons de gentilshommes furent saccagées, avec plusieurs meurtres, et nommément celle du sieur de Bantelu qui avoit très

(1) II, 429 ; t. II, p. 169 de l'édition Baum et Cunitz, 1884.

(2) Édition de 1619, fol. 639.

(3) *Journal de Pierre Bruslard*, 20 juillet 1562 : « Le lieutenant général de Pontoise, nommé Bauchenu, fut exécuté par justice et arrest de la Cour et pendu en Grève, pour avoir fait prescher sous le nom du roy dedans la ville de Pontoise et lieux circonvoisins, en autre forme que l'Église ancienne » (cité dans la *Fr. prot.*, 2^e éd., t. 4, p. 264).

grandement servi dès le commencement que les Églises de ce quartier là furent dressées, le tout sous ombre de justice, courant par pays un nommé Roffet, prévost de Pontoise, avec deux ou trois cens hommes, pour faire prendre ou tuer tout autant qu'il en pouvoit trouver favorisans la Religion.

Bantheleu est au nord d'Enfer, sur la route d'Avernes à Magny, et Avernes était en partie sur le fief du seigneur de Bantheleu.

Entre les autres alors persécutés, n'est à oublier la maison du sieur de Berthi au village de Nelle, à deux lieues de Pontoise; laquelle ayans forcée, tuèrent l'un des enfans dudit sieur, et traînèrent le reste es prisons, après les avoir meurtris de coups, mesmes la dame du lieu, où ils furent détenus fort longtemps en grande misère et à grand peine délivrés après les troubles.

Nesles-la-Vallée, dont il s'agit, est au nord-ouest de l'Isle-Adam, sur le Sauceron, petit affluent de l'Oise.

Un autre gentilhomme du Vecxin, nommé le sieur de Haudrencourt, retourné d'Orléans pour se rafraîchir en sa maison, y fut assailli par une compagnie de gens de pied qui conduisoient l'artillerie à Rouen, contre lesquels s'estant longuement défendu à coups d'arquebouses et de pistoles, combien que la maison ne fust tenable et qu'il ne fust leans que luy troisieme avec deux damoiselles, finalement estant contraint par le feu de se lancer par une fenestre, et de là en la rivière de Seine, la passant à nage, ainsi comme il estoit prest d'arriver à l'autre bord, fut frappé d'une arquebouse par la teste, dont il mourut soudain. Et quant aux damoiselles, ayans esté mises nues en chemises, et chargées dans le basteau où estoit l'artillerie, furent menées en cest estat es prisons de Vernon, dont toutesfois elles furent délivrées le lendemain.

Haudrencourt ne se trouve dans aucun dictionnaire de noms de lieux français, mais Sandrancourt est un hameau (de la commune de Saint-Martin-la-Garenne), dont la situation en amont de Vernon correspondrait bien au théâtre de cette scène. La suivante, à propos d'une autre noyade, nous ramène dans des régions déjà mentionnées :

Un surveillant de l'Église de Paris, nommé La Faye, s'estant retiré avec quelques enfans qu'il instruisoit au sedit village de Bantheleu, et s'estant puis après résolu de se retirer à Orléans,

arrêté passant à Meulan avec ses disciples, et enquis de sa foy, fut condamné à estre pendu et estranglé, de quoy se portant pour appellant à Paris, il fut arraché par le peuple d'entre les mains de ceux qui le menoient, et jeté du pont en bas en la rivière, puis retiré et remis aux prisons, mené à Paris, où il fut flambé d'une estrange façon, mourant ce néantmoins avec une singulière constance.

Quelques années plus tard, le seigneur de Banthelu, sans doute fils de la victime des troubles de 1562, figure parmi les huguenots des environs de Mantes, qui promettent d'être fidèles serviteurs de Charles IX et en récompense le roi invite les autorités de Mantes à les protéger (1). Les autres sont les seigneurs de Laporte (1), de Vandencourt (2), de Villers (3), de Dampoix (4) et de Fontaines (5).

Au milieu du siècle suivant, en 1640, c'est « au seigneur et à la dame de Bantelu, où se retire le ministre », qu'est signifié un arrêt du Conseil ordonnant la démolition du prêche de Limay (6). Cette famille resta fidèle à la Réforme depuis ses origines jusqu'à la Révocation : en 1685, le jeune seigneur, célibataire, donnait (comme ses parents en 1640), asile au pasteur qui célébrait encore à cette époque le culte dans le temple d'Avernes et (plus rarement) dans celui de Limay (7).

(1) Lettre du 7 mars 1574, datée du faubourg Saint-Honoré lès Paris, citée par Py, p. 48.

(1) Jean de la Porte, seigneur de la Porte et de Touthville, épouse à la fin du xvr siècle la veuve de Jean de Hazeville (Bib. nat., pièces orig., vol. 1499, dossier 33956, pièce 21 reproduite ci-après). La Porte et Touthville sont dans la commune d'Asnières-sur-Oise à l'ouest de Beaumont.

(2) Vandencourt est une commune du département de l'Oise, canton de Chaumont. Nous n'avons trouvé dans le Vexin aucune localité du nom de Laporte.

(3) Villers-en-Arthies à l'ouest d'Enfer : la génération précédente y renfermait déjà des protestants, c'est même, sauf erreur, le plus ancien nom de huguenot connu en Vexin : voir ci-dessus.

(4) Peut-être Damply près Montalet-le-Bois au sud d'Avernes.

(5) Peut-être Fontenay au nord de Limay.

(6) Requête de 1685 (citée par Py, p. 61) pour la destruction du Temple de Limay.

(7) « A Bantelu est la maison d'un seigneur religionnaire où se retire le ministre ». Il n'y a « dans toute la campagne que deux gentilhommes, les sieurs de Bantelu et de Villers non encore mariés, et peu affermis dans leur religion » (ibid., p. 64).

Ainsi tout autour de Hazeville et Enfer, berceau du protestantisme en Vexin, nous trouvons, au xvi^e siècle et encore au xvii^e, les traces de l'existence de familles seigneuriales ou roturières ayant adhéré à la Réforme à Villers, Banthelu, Gadancourt, Avernes, et plus loin à l'ouest, en allant vers Pontoise, Ableiges.

Ableiges : les Maupeou.

Une faible ondulation de terrain, sur laquelle court toute droite la grande route de Paris à Rouen, sépare le bassin de la Seine de celui de l'Oise; de la Villeneuve-Saint-Martin, par exemple, on descend dans la jolie vallée de la Viosne : sur la rive droite s'étagent coquettement les maisons d'Ableiges; la route de Pontoise à Gisors serpente au fond du vallon. Dans la partie la plus élevée du village, un clocher gothique surmonte une église où l'on remarque deux pierres tombales d'anciens seigneurs du pays (1). Le château était de l'autre côté de la route de la Villeneuve-Saint-Martin. Il a été entièrement démoli, et de la ferme voisine, au milieu d'une cour embroussaillée, il ne reste guère qu'un colombier, grosse tour cylindrique assez pittoresque. Un propriétaire voisin a encastré au-dessus du portail de son jardin un écusson provenant évidemment de l'ancien château : en chef, trois étoiles; en pointe, un hérisson; le tout surmonté d'un casque : ce sont les armes des Maupeou.

Or, Gilles de Maupeou, seigneur d'Ableiges et de la Villeneuve (Saint-Martin), intendant des finances au début du xvii^e siècle, contribua puissamment au transfert du culte d'Ablon à Charenton. Fonctionnaire intègre, il était hautement apprécié par Henri IV et Sully; il devint

(1) L'une est en quatre morceaux, et les inscriptions — du xviii^e siècle semble-t-il — sont à peu près indéchiffrables. Sur l'autre on lit : « Cy gist haut et puissant seigneur messire Gilles Marie de Maupeou, chevalier seigneur comte d'Ableiges, La Villeneuve Saint-Martin, Chamblay et autres lieux, conseiller d'état, doyen d'un des quartiers de M^{rs} les maîtres des requêtes ordinaires du roy, commissaire général des postes et messageries de France, décédé le 13^e mars 1743, âgé de 65 ans ».

conseiller d'État, contrôleur général des finances. Les pasteurs de Paris lui dédièrent plusieurs ouvrages ; en 1636 encore, Du Moulin loue « ses saintes méditations » (1). Son fils abjura en 1641.

Arthieul et Chaumont (Quitry).

En suivant pendant quatre lieues l'ancienne grande route de Pontoise à Maguy-en-Vexin, on arrive, un peu avant cette petite ville, à un endroit où il y eut aussi, au XVII^e siècle, des seigneurs protestants : Arthieul, au sud de la route de Chaumont-en-Vexin (2).

La famille des seigneurs de Chaumont avait pour blason : fascé d'argent et de gueules de huit pièces (3). Le premier qui semble avoir adhéré à la Réforme fut Antoine de Chaumont, seigneur de Quitry (ou plutôt Guitry) (4) et de Berlichère (5), compagnon d'armes de d'Andelot. Son fils Jean prit souvent part aux guerres de religion et aux assemblées politiques des réformés ; il mourut vers 1592 à Gournay-en-Vexin (6). « C'était, dit de Thou, un homme grave, habile à manier la parole, et non moins distingué par son courage que par sa prudence ». Nous citerons ici seulement quatre membres ou alliés de cette famille non mentionnés dans la *France protestante* : en 1685 se trouvait dans le temple (ou dans le cimetière protestant) (7) de Limay une pierre tombale dont les dates n'ont pas été conservées. Elle portait, cette inscription : « Cy gisent en attendant la résurrection dame

(1) Pour plus de détail sur ce personnage voir notre *Histoire de l'Église de Paris sous Henri IV*, p. 193, etc. Le petit-fils de Maupeou fut le trop célèbre surintendant Fouquet.

(2) Arthieul est en Seine-et-Oise, Chaumont dans l'Oise.

(3) *France prot.*, 2^e édit., t. IV, col. 218, on a imprimé *Athieules* au lieu d'Arthieules.

(4) Commune du canton d'Écos, département de l'Eure, au sud-ouest de Chaumont.

(5) Hameau de la commune de Chaumont-en-Vexin (Oise).

(6) Commune du département de l'Eure, sur l'Epte.

(7) Le procès-verbal de démolition du temple, le 1^{er} novembre 1685, dit seulement : « Nous avons remarqué une belle tombe de six à sept pieds de long sur trois pieds de large » (cité par Py, p. 69).

Élisabeth du Ménil en son vivant femme de messire-Louis de Chaumont, chevalier seigneur d'Artieulle, et Judith de Chaumont sa fille, en son vivant femme de messire-Jacques Stuart, chevalier seigneur de Vésine et de Sanius (1), qui n'a voulu estre séparée après sa mort de celle dont elle n'avoit esté séparée pendant sa vie ».

Buhy : Du Plessis et Du Moulin.

Enfin un peu avant d'arriver à l'Epte, frontière de la Normandie, Buhy fut le lieu de naissance de deux protestants illustres : Du Plessis-Mornay et P. Du Moulin. Jacques de Mornay et Françoise du Bec Crespin y eurent pour fils, le 5 novembre 1549, Philippe, plus tard seigneur du Plessis-Marly, célèbre sous le nom de Du Plessis-Mornay. Voici ce que raconte M^{me} du Plessis-Mornay dans ses *Mémoires* (2), à propos de sa belle-mère Françoise du Bec Crespin et de sa conversion, quelques années après la naissance de son fils :

Or y avoit-il six ou sept ans qu'elle avoit congnoissance des abus de la papauté et désir de faire profession de la Religion réformée; mais les feux qui estoient lors encore allumés en France, et la crainte qu'elle avoit de la ruine de sa maison, la faisoit dissimuler, joint que feu M. de Buhy n'en monstroît aucun sentiment; elle ne laissoit toutefois de lui en parler par occasion et quelquefois aussi il la trouvoit lisant en la Bible, aux psalmes ou en quelque autre livre dont il ne s'offensoit point. Seulement il l'avertissoit qu'elle ne le mist en paine à la rigueur du temps. Or estant veufve, elle ne voulut monstrier si tost changement; ny se déclarer avant qu'elle eust fait faire l'enterrement, obsèques et funérailles de feu M. de Buhy. Et comme feu M. d'Ambleville (3), père de M. de Villerceaux (4), pûné de la

(1) A la bataille de Dreux, en 1562, le connétable, d'après de Thou, fut fait prisonnier par Robert Stuart, sieur de Vésines (*France prot.*, 3^e éd., t. II col. 1084). Un capitaine Guillaume Stuart de Vésines, commandait en 1587 les Suisses envoyés au secours des protestants du Dauphiné (*France prot.*, 1^{re} éd., t. IX, p. 348 a). Au lieu de Sanius, faut-il lire SAN. IUS. (Saint-Just)? Nous retrouverons ci-après ce nom près de Chambly (Oise).

(2) P. 42 et suivantes.

(3) Jacques de Mornay, qui épousa en 1512 Madeleine Villavoins, dame de Villarceaux.

(4) Nicolas de Mornay, fils de Jacques, qui épousa, en 1547, Anne Lhuillier.

maison de Mornay et M^{me} de Villerceaux, sa belle-fille, lui remontrèrent qu'elle faisoit mal, congnoissant les abus, d'y continuer, etc.; depuis, peu à peu, elle s'abstint d'aller à la messe, tantost sous prétexte de son deuil et tantost de quelque indisposition. Toutefois ses enfans continuoient à y aller, et y envoyer ordinairement les plus petits. Enfin admonestée de Dieu par une griève maladie où elle fit son testament et pensa mourir, elle se déclara ouvertement l'an 1560, avec tous ses enfans, et du depuis en a toujours fait comme elle fait encore aujourd'hui profession ouverte... Mesmement du temps de la Saint-Barthélemy 1572, que l'Évangile se faisoit presque par toute la France, il continua toujours en sa maison.

« Françoise du Bec, ajoute M. Grave (1), envoyait le plus qu'elle pouvoit ses enfans à Bourry, chez son frère Philippe du Bec Crespin, qui partageait ses croyances nouvelles... Après la mort de son père, maître Jehan de Lus, « depuis curé de Magny », exhorta Philippe de Mornay à fuir les nouveautés. En 1562, M^{me} de Buihy passait son temps à Montagny, près Montjavault.

Une vingtaine d'années après Du Plessis-Mornay, dans le même château, naquit le futur pasteur de Paris et savant théologien Pierre du Moulin. Son autobiographie s'exprime ainsi (2) :

Les troisièmes troubles s'estant esmeus, le château de Mouy (3) fut pris par M. de Fosseuse (4). Mon père, qui estoit dans ce chasteau, trouva moyen de se sauver. Et la persécution estant rude, après diverses courses et changemens de lieux, il vint à Buihy au Vexin, où il arriva le 23 septembre 1568. M. de Buihy estoit frère aîné de M. Du Plessis-Mornay. Estant encore de la religion, il reçut mon père et ma mère en sa maison. Là je nacquis le 16 octobre 1568, à neuf heures devant midi, et fus présenté au baptesme par M. de Buihy et baptisé par M. Viault, dit du Buisson (5).

(1) Calvin, etc., p. 13.

(2) Ms. de la bibl. Soc. hist. prot., publié dans le B. A. p., 1853, p. 171. et de nouveau, plus correctement, par M. Weiss, pour ce passage, en 1906, p. 363.

(3) Chef-lieu de canton du département de l'Oise, sur le Thérain.

(4) Village du département de l'Oise, canton de Méru, sur la route de Beaumont à Méru.

(5) Nous ne savons si c'est le même personnage que Martin du Buisson, qui prêchait vers 1563 aux environs de Valenciennes (Encycl. des Sc. rel., IV, 760).

L'an 1569, les persécutions croissantes, mon père, après avoir mis ma mère et ma sœur Ester et mon frère Joacim à Saint-Just près de Chambly (1) et m'avoir mis en nourrice chez la femme d'un gravonnier de Buhy, se retira à Sedan, et envoya quérir ma mère et ma sœur Ester et mon frère Joacim, mais je demeuray en nourrice audit lieu... Le 12 juin 1573, mon père épousa [en secondes noces] demoiselle Guillemette d'Aurigny de la maison d'Anserville, près Beaumont (2). Elle estoit veuve de Mercatet, ministre à Montataire et à Anserville. De ce mariage sont sortis plusieurs enfans. Le premier a esté une fille, nommée Marie, présentée au baptesme par M. de Saint-Just (3).

A Buhy, le seigneur avait aménagé pour l'exercice du culte réformé « un grand bâtiment », qui fut rasé en 1806 seulement (4).

En dehors de Buhy, où ils ne pouvaient s'assembler que pendant les séjours du seigneur du lieu, tant qu'il fut protestant, les réformés du Vexin se réunirent ailleurs aussi sous la protection d'autres seigneurs, par exemple celui de Banthelu, dont dépendait Avernes. C'est ainsi que me parait s'expliquer l'origine première du culte dans cette localité proche de celle où Calvin avait reçu asile.

§ 4. — L'EXERCICE DU CULTE A AVERNES

Le culte dont nous avons ci-dessus essayé de retracer les débuts obscurs à Hazeville et Banthelu, s'est maintenu ensuite à Avernes de façon pour ainsi dire officielle, parce que ce village, d'accès assez facile et dépendant du fief d'un seigneur protestant, se trouvait à la distance pres-

(1) Chambly est une commune de l'Oise limitrophe de Seine-et-Oise, à une lieue de Beaumont, sur la route de Méru, et Saint-Just, à deux kilomètres au delà, près de cette même route, est dans la commune de Belle-Église. En 1698, le rapport d'un intendant porte qu'il reste « à Belle-Église une famille huguenote » (Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés*, t. II, p. 393).

(2) Anserville est une commune de l'Oise au nord de Fosseuse (dans le B. A. p. 1858, on a imprimé à tort *Anserville*). A Montataire, près Creil, a été célébré en 1564 le mariage du cardinal de Châtillon et d'Elisabeth d'Authenville (cf. notre *Église réf. de Paris sous Henri IV*, p. 411 et B. A. p., 1902, p. 385).

(3) Sans doute Saint-Just, près Chambly, où Pierre du Moulin avait été en nourrice.

(4) Par M. de Caylus (cf. H. Py, *op. cit.*, p. 29).

crité par divers édits au delà de Meulan et de Mantes, et même au delà de Paris (dix lieues). Ainsi l'édit de Poitiers, en 1577, interdit l'exercice du culte autour de la capitale jusqu'à « une lieue grande par delà Meulan, Vigny, Méru, etc. ».

Peut-être même pourrait-on faire remonter la date précise de l'établissement d'un culte régulier à Avernes à l'année 1563, où il fut interdit de construire un temple à Meulan, chef-lieu du bailliage dans lequel se trouvait Avernes (1).

En l'an 1563, les religionnaires ayant voulu bastir un presche à Meullent en conséquence de l'édit de pacification suivant lequel ils pouvoient en édifier un dans chaque bailliage, les habitans de la ville de Meullent s'opposèrent à cet établissement et présentèrent leur requête à la reine, expositive de leurs raisons et motifs; en conséquence intervirent lettres patentes de Charles IX qui firent défenses à ces novateurs de bastir aucun presche à Meullent et enjoignirent au bailliy de Meullent ou son lieutenant, de les en empêcher. Il leur fut indiqué le village d'Avernes où ils pourroient en bastir un pour le ressort dudit bailliage, ce qu'ils exécutèrent presque aussitôt, et tinrent leurs assemblées, leurs presches et leurs conférences dans cette partie du Vexin (2).

Le château de Banthelu venait d'être mis à sac en 1562.

Mais la construction d'un temple proprement dit à Avernes remonte-t-elle au xvi^e siècle? Je ne le crois pas. Les protestants se réunissaient dans quelque bâtiment appartenant au seigneur, peut-être simplement une grange comme à Vassy et ailleurs. Les plus anciens noms connus sont ceux de deux laboureurs incarcérés à Meulan et à Paris en 1568. Parmi les poursuites et condamnations pour hérésie, documents publiés par M. N. Weiss d'après les registres d'écrou de la Conciergerie de Paris (3), on lit à la date du 7 janvier 1569 :

(1) Il ne faut pas confondre comme on l'a fait parfois *Averne près Meulan* avec *Averne près Moulins* (lieu d'exercice du culte réformé en Bourbonnais).

(2) Le président Lavauz. *Essai sur Meullent* (loc. cit., t. XLII).

(3) *Bull. hist. prot.*, 1901, p. 612. Parmi les noms inscrits le 13 janvier, je relève celui de « Pierre Prieur, natif de Vauleroux en Beauvoisis » (Le Vauleroux, canton d'Auneuil, Oise).

Hardouyn Cornouille, laboureur natif d'Averne près Meulant et y demeurant et Nicolas Truffault laboureur, natif dudit Averne et y demeurant, amenez des prisons de Melan, comme prisons empruntées pour les prisons de céans, par Pierre Doulay, sergent royal... en vertu de certain arrest de la Cour de Parlement du 10^e décembre 1568 dernier passé, signé Malon, obtenu à la requeste de M. le procureur général du Roy, par lequel est ordonné que lesdits Truffault et Cornouille et autres denommés audit arrest, qui ont porté les armes contre le Roy, seront prins au corps et amenez près es prisons de céans pour ester à droyt.

Hérésie. Renvoyez audit Meulant pour leur faire et parfaire leur procez. Arrêt du 24 janvier.

Lorsque l'édit de Nantes (art. XI) accorda aux réformés deux lieux de culte par bailliage, les commissaires (1) chargés de l'exécution de l'Édit en Ile de France, choisirent en 1599 Avernes pour le bailliage de Mantes. En 1601 c'était avec Ablon (pour l'Église de Paris) et Claye (pour la région à l'est de Paris), tout ce qu'il y avait comme lieux d'exercice public dans le « colloque » de l'Ile de France (2). Cette désignation d'Avernes ne fut pas nécessairement suivie aussitôt de la construction d'un temple : les députés généraux des Églises réformées, rendant compte de leur mandat vers 1611, disent en propres termes : « Il n'a point esté jusqu'icy basti (à Avernes) aucun temple (3).

Cependant cet état de choses provisoire ne pouvait se prolonger indéfiniment. Dans les premières années du règne de Louis XIII un bâtiment spécialement affecté au culte fut construit à Avernes, non pas — comme souvent ce fut ailleurs le cas — dans un lieu écarté, mais sur l'une des rues principales, celle qui va de Théméricourt à

(1) Le président Jeannin et François d'Angennes, seigneur de Montlouët, que l'assemblée des protestants à Nantes en 1593 avait déjà désigné comme l'un des commissaires chargés de défendre leurs intérêts.

(2) Actes du synode provincial réuni à Claye en 1601 (ms. aux archives munic. de Vitry-le-François, copie à la Bibl. Soc. hist. prot.).

(3) *Mémoire et état sommaire des affaires tant générales que particulières qui ont esté faites par les sieurs de Villarnoul et de Miranda, députés généraux des Églises de ce royaume près le Roy, pendant le temps de leur charge qui commença le premier jour de novembre 1608.* Ms. à la Biblioth. Soc. hist. pr. fr.

Gadancourt. C'était d'ailleurs un bâtiment de dimensions modestes, à en juger par celles du terrain, et l'architecture n'avait sûrement rien de très monumental.

Mais la seule présence de cet édifice à quelques centaines de pas de l'église catholique ne pouvait manquer d'exciter le mécontentement du curé de Saint-Lucien et des autorités ecclésiastiques. En 1627, le fameux curé de Charenton, le Père Véron, grand controversiste, se flatte d'avoir obtenu « la conversion du seigneur d'Avernes où est établi le plus ancien préche de France » (1).

En 1633, autre abjuration, celle d'une demoiselle de Monbine : le ministre d'Avernes Benjamin Tricotel eut à ce sujet un « pourparler » avec le curé Gabriel Ferrand (2).

Des cinquante années suivantes de l'histoire de l'Église d'Avernes nous n'avons pu retrouver aucune trace, sinon quelques détails relatifs aux pasteurs, qu'on trouvera ci-après.

La révocation de l'édit de Nantes fut signée le 22 octobre 1685. Cinq jours après, le samedi 27, le délégué de l'élection de Mantes, accompagné de maçons et de charpentiers, avec les huissiers et les archers de la maréchaussée, vint faire détruire le temple d'Avernes (3).

§ 5. — L'EXERCICE DU CULTE A LIMAY

Comme le lieu de culte du bailliage de Meulan, un autre temple voisin avait été déjà détruit deux jours auparavant : celui qui se trouvait sur la rive droite de la Seine en face de Mantes même, à Limay, faubourg relié à la ville par un pont de grande importance économique et stratégique. Par là pouvaient passer les protestants disséminés dans le Mantois sur la rive gauche de la Seine, d'ailleurs en moins grand nombre que dans le Vexin sur la rive droite.

(1) C'est le titre d'un rarissime petit livre cité par Douze, *Révolution à Paris*, t. 1, p. 256 et 259.

(2) Celui-ci en a rendu compte dans un vol. in-8° publié à Paris en 1633 (*France prot.*, 1^{re} éd., t. IX, p. 421 a).

(3) *Pr. op. cit.*, p. 44.

Dès 1560, il y avait à Limay « une trentaine de familles infestées d'hérésie » (1).

A propos des troubles de 1562 l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées* rapporte ceci (2) :

« Ceux de Dreux et de Mante s'estoyent aussi esmeus dès le commencement de ceste guerre, jusques à courir sus à quelques gentilshommes de leurs voisins estans de la Religion, mais enfin ceux du chasteau de Mézières et d'Olivet les contraignirent de se tenir clos dans leurs portes, ne laissant de faire du pis qu'ils pouvoient, pillans, tuans, chassans les suspects de la religion, et se jettans mesmes sur les paysans qui venoyent au marché; entre autres un gentilhomme de la maison du Mesnil au bourg, combien qu'il ne fust de la Religion et fust de la suite du sieur de Villarceaux (3), leur gouverneur; toutesfois ayant esté découvert comme il tenoit quelque gros propos à deux moines du prieuré de Gassicourt (4), fut chargé comme estant de la Religion, et après infinis coups, encores trainé en prison, où il rendit l'esprit incontinent, ayant eu le bras coupé en ceste émeute. Un autre gentilhomme qui le cuidoit défendre, et un pauvre porte pannier aussi, ne leur ayant pas respondu à leur souhait, entrant en la ville, fut très cruellement massacré et jeté en la rivière, comme aussi une riche boutique d'un apothicaire nommé Margas fut pillée et une bonne partie de ses drogues bruslées en la rue comme si elles fussent empoisonnées, d'autant qu'il estoit de la Religion, de sorte que Villarceaux fut contraint d'abandonner la ville et son gouvernement.

En 1573, il y a une accalmie : Charles IX enjoit à ses « chers et bien aimés de Mantes » d'avoir à « prendre garde à la seureté de la ville et du pont », afin que « les dits de la nouvelle opinion puissent cognoistre comme nostre droite et sincère intention est de conserver tous nos subjects en seureté et repos » (5).

Pendant la fin des guerres de religion Mantes joua un

(1) CHASSAIGN, *Mémoires*, etc., ci-dessus cités, f. 429.

(2) T. II, f. 130 (édition Baum et Cuniz, t. II, p. 170).

(3) Sur Mézières-en-Drouais et Mesnil-au-Sourg, près Marsauceux (Eure-et-Loir), voir H. LAM, *La Réforme dans le dép. d'Eure-et-Loir*, Paris, 1912, p. 129 et suivantes. Villarceaux est dans la commune de Chaussay, à l'ouest de Banthelet.

(4) Commune contiguë à Mantes, à l'ouest.

(5) Lettre du 28 février 1573, liass. 17 des archives munic. de Mantes, cité par Pr, *op. laud.*, p. 17.

rôle important, surtout depuis que Henri IV y entra, cinq jours après sa victoire d'Ivry, le 19 mars 1590. Les pasteurs aumôniers du roi de Navarre, puis ceux de sa sœur Catherine de Bourbon y prêchèrent alors à diverses reprises (1). Ce fut à Mantes que le roi assista pour la dernière fois, le 18 juillet 1593, au prêche (fait par Antoine de la Faye) avant d'aller abjurer à Saint-Denis (2). Une assemblée générale des protestants se réunit peu après à Mantes et à Meulan de novembre 1593 à janvier 1594.

Il n'est pas dans notre dessein (et vu le peu de documents, il serait hors de notre pouvoir actuel) de raconter en détail l'histoire de l'Église de Mantes. MM. Grave et Py ont déjà consacré à divers épisodes des pages intéressantes dans des travaux que nous avons déjà utilisés ci-dessus à mainte reprise. Nous désirons seulement mettre en lumière certains points relatifs au temple et aux pasteurs.

A Limay on se réunit d'abord « non en public ni à son de cloche, mais dans quelque mesure ou grange à l'extrémité du faubourg » (3).

Il existe encore à Limay, une *rue du Prêche* et une *rue du Temple*, l'une et l'autre à la lisière du bourg, du côté des champs, mais l'une à l'ouest, l'autre à l'est. Nous avons lieu de croire que la première conserve le souvenir de l'endroit où avaient lieu les réunions au xvi^e siècle, tandis que la deuxième correspond au lieu de culte public après l'édit de Nantes, au xvii^e siècle. La *rue du Prêche* s'appela jusque vers 1860, suivant l'usage ancien, *rue de la Prêche*; d'après une tradition locale qu'a bien voulu nous transmettre M. Tarrou, pasteur à Mantes, « la maison qui servit de prêche existait encore il y a vingt-cinq ou trente ans à l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Prêche : grande maison à deux étages avec des pièces

(1) Dans sa *Remonstrance à Madame* (Paris, 1601, p. 94), le pasteur apostat Cayer rappelle ce qui se passait entre Madame, ses aumôniers (Cayer et M. de Vaux) et diverses personnes « en votre salle de Mantes ».

(2) L'Estoux, *Journal de Henri IV*, etc.

(3) Cf. *Requête de 1685 demandant la destruction du temple*, publiée par H. Pr., *op. cit.*, p. 62.

immenses, au caractère monumental. Cette maison fut vendue en 1830 et dans l'acte de vente rien ne donne aucune indication sur le caractère ou la destination de cette maison; aujourd'hui elle appartient à un maraicher et on en a absolument changé l'intérieur. »

Quant au temple bâti au commencement du xvii^e siècle « par l'autorité de Monsieur de Sully », il se trouvait sur un terrain dépendant du seigneur de Limay (1) et du chapitre royal de Mantes. En sortant de Mantes par le vieux pont et la rue de Paris on arrivait aussitôt à la place dénommée encore aujourd'hui *place du Temple*; à l'est on voit encore le long de la *rue du Temple* un pan de mur ancien, bordant un jardin où était l'édifice lui-même (2). Un passage étroit descend dans une salle souterraine qu'on dit parfois construite par les Capucins. Ne seraient-ce pas plutôt les fondations de l'ancien temple, un caveau servant à l'occasion de dépôt mortuaire pour les cercueils des protestants? Il existe encore à Charenton dans le jardin de l'école dirigée par les sœurs, une salle souterraine de ce genre à l'emplacement même où s'élevait le premier temple construit en 1606, et c'est là que fut déposé par exemple le cercueil du maréchal de Gassion (3).

Ce n'est pas seulement Sully dont la présence près de Mantes fut souvent utile aux réformés de la région. Déjà son père avait adhéré à la Réforme. François de Béthune, baron de Rosny en aval de Mantes, avait suivi le prince de Condé et après la bataille de Jarnac fut emmené captif dans le château de l'Île-Adam (1569). Quand son fils Maximilien se trouvait dans le château de Rosny qu'il fit reconstruire, on y pouvait célébrer le culte (4). Aussitôt

(1) En 1635, c'était M. d'Amonvillies (H. Pr, *loc. cit.*).

(2) Jardin appartenant en 1914 à Mademoiselle Annette Duvivier, d'après les renseignements que je dois à la bienveillance de M. le pasteur Tarrou, recueillis par lui notamment auprès de M. Poyer, clerc de notaire.

(3) *Bull. hist. prot.*, 1908, voir le plan dressé par nous, p. 298.

(4) Après la peste de 1588, on avait enlevé tous les meubles et « bien éventé et flambé les logements ». C'est alors que la première femme de Rosny avait erré deux jours et deux nuits aux alentours, dans la forêt, « sans avoir osé prendre ni pu trouver autre retraite ni couvert que son carrosse pour boire, manger et dormir ». (*Mémoires de Sully*, I, p. 44 et 98.) C'est

après l'édit de Nantes il existait en outre à Limay, pour les protestants de Mantes et des environs, un lieu d'exercice fixé par les commissaires de l'Édit en même temps que celui d'Avernes : c'est là sans doute que Louise de Coligny fit la Cène « à Mantes » le jour de Pâques, comme elle l'écrivit à sa fille le 24 avril 1599 (1).

Le temple de Limay.

La construction du temple de Limay remonte, avons-nous dit, aux premières années du xvii^e siècle (2). « Le plan du presche de Limay par nous produit, disait une requête de 1685, fait assez connoître qu'il est proche des portes de la ville au milieu de trois églises, et si proche de celle des Capucins et de la paroisse du dit fauxbourg, que le chant de Marot trouble l'office des bons pères capucins et encore davantage le chant de ladite paroisse (3). » La réponse faite à cette requête indique que « le prêche a esté basty par un particulier depuis l'édit de Nantes dans un champ appartenant aux chanoines de Mantes ».

Ce temple était couvert en tuiles (dix mille environ). Sur ses dimensions la requête demandant sa destruction nous renseigne approximativement : les deux mattresses poutres avaient vingt pieds, c'est-à-dire que le temple était long de six à sept mètres. On y trouvait plusieurs

aussi à Mantes qu'eut lieu le second mariage de Roigny, en 1592 (Cf. notre *Eglise réf. de Paris sous Henri IV*, p. 318). Par contre, c'est chez le frère (catholique) de Maximilien, Salomon de Roigny, gouverneur de Mantes, qu'eut lieu, le 7 décembre 1593, à Mantes, une dispute théologique entre Du Perron (futur cardinal) et Berauld (futur professeur à Montauban), cf. BENOIT, *Hist. de l'Édit de Nantes*.

(1) *B. H. P.*, 1871, p. 488. D'après les *Mémoires de Sully* (I, p. 312), ce pourrait être aussi à Roigny que la princesse aurait communiqué; le baron lui montra là, en tout cas, ses nouvelles constructions. Les *Actes de Sully* (édition de Mallevois, 1912, p. 13) renferment un traité avec Jehan Wolf et Antoine Lambert, marchands bourgeois habitant la ville de Mantes, pour « établir une tisseranderie de la ville de Mantes pour toiles fines d'Hollande ou aultres ».

(2) « Je ne retrouve point, dit CASSEUX (*Mémoires cités*), l'année qu'il fut establi un presche : si ce fut sous Charles IX, ou, comme quelques-uns le disent, dans les premières années de Henri IV » ; d'autre part, on lit dans la *Requête de 1685* : « par le tesmoignage des plus anciens dudit fauxbourg, le dit presche a esté basty longtemps après l'édit de Nantes. »

(3) Archives nationales, TT 251, cité par Pr, p. 66.

rangées de bancs, une chaire, une table pour la communion, et les commandements de Dieu dans un cadre qui subsistait seul lors de l'inventaire en 1685 (1) : le texte des commandements avait été mis en lieu sûr par un protestant ou enlevé comme trophée par un catholique.

Les pasteurs de Mantes et Avernès.

La présence de Sully à Rosny, et le fait qu'il resta lieutenant du bailliage même après sa disgrâce sous Louis XIII, assurèrent aux protestants mantois certains avantages. Ainsi leur pasteur touchait un supplément de traitement contre lequel on protestait devant les synodes nationaux de 1603, 1607 et 1609 (2).

Qui était le « ministre de Mante » dont on signale la présence et l'ingénieux stratagème pour prêcher à Paris

(1) Pr, p. 69.

(2) Synode de Gap, XIX : « La province de l'île de France s'étant plainte que sur la somme totale des deniers qui lui sont octroyés..., on en retranche cinq cens escus qui sont particulièrement employés à l'entretien de deux pasteurs de ladite province, la compagnie... défend auxdits pasteurs, sous peine de très forte censure, de tirer le paiement de leur pension par une autre voie que celle de l'ordonnance des autres Églises, néanmoins afin de soulager et accommoder lesdits pasteurs, on a résolu d'accorder encore deux portions à l'île de France. »

Synode de la Rochelle, LVII : « Sur la proposition faite par les députés de l'île de France pour les cinq cens escus qui ont été ci-devant tirés sur leur département pour la pension des deux pasteurs de Mantes et de Fontainebleau : la compagnie considérant les portions surnuméraires qui ont été attribuées à la susdite province et à ses annexes, n'a point trouvé qu'elles eussent sujet de se plaindre pour le passé : et pour l'avenir elle a octroyé cinq portions surnuméraires à ladite province, pour subvenir auxdites Églises de Mantes et de Fontainebleau, et lui a enjoint de faire que lesdits pasteurs se rangent à l'ordre desdites Églises et se contentent des gages ordinaires que reçoivent les autres pasteurs de ladite province. Et s'ils n'acquiescent pas à l'autorité du synode, elle y pourvoira par les voies de la discipline. »

Synode de Saint-Maixent, XXIII : « Sur la plainte continuée par la province de l'île de France, de ce que par le commandement de M. le duc de Sully, le ministre de Mantes et celui de Fontainebleau reçoivent cinq cens escus sur les portions adjudgées à ladite province : la compagnie ordonne que ledit synode remontrera derechef auxdits pasteurs ce qui est leur devoir, afin qu'ils s'y rangent, à défaut de quoi on procédera contre eux par censures : et cependant pour le soulagement desdites Églises et de ladite province, outre les deux portions de l'ordinaire, sous le nom des deux dits pasteurs, et les cinq extraordinaires octroyées par le synode national de la Rochelle, on a adjudgé deux portions de surplus à l'État de ladite province, jusqu'au prochain synode national » (Arnon, *Actes des Synodes*, t. I, 2^e partie, p. 285, 335 et 385).

même vers 1571 (1) ? Peut-être *Liévin de Beaulieu* qu'on retrouve longtemps ensuite dans la région, ou *Mathieu Virel*, le plus ancien ministre connu avec quelque certitude comme ayant prêché à Mantes vers 1583 (2).

Les premières années du xvii^e siècle sont les seules où nous trouvons deux pasteurs exerçant simultanément leur ministère dans les environs de Mantes, l'un ayant pour circonscription le bailliage de Meulan et, semble-t-il, tout le Vexin français avec lieu de culte à Avernes, l'autre le Mantois avec lieu de culte à Limay. Le pasteur de Mantes est *Isaac Chorin*, de 1603 au plus tard à 1626 au plus tôt (3); il épousa la fille du pasteur qui prêche à Avernes au temps de Henri IV : *Jean Liévin, sieur de Beaulieu*, réfugié à Londres après la Saint-Barthélemy et qui paraît avoir rempli ensuite ses fonctions pastorales dans le Vexin pendant près d'un demi-siècle, jusque vers 1620. Je ne connais de lui qu'une seule lettre, assez belle d'ailleurs, datée « d'Avernes au Vexin français le 15^e mars 1582 » (4); elle est écrite « au nom du synode de l'île de France et par son ordonnance », et l'on peut en déduire que cette assemblée se tenait alors à Avernes et que Beaulieu en était le modérateur ou président. En 1610, il était (peut-être en même temps) pasteur de l'Église que Philippe de Mornay réunissait près de son château du Plessis-Marly; il a alors à Limay une « conférence » de controverse avec l'abbé de Saint-Victor : Harlay de Champvallon; quelques années plus tard, en 1619, c'est Chorin qui a affaire au Père Véron, de la Compagnie de Jésus; la « dispute » a

(1) « Le ministre de Mante, prêchant à cachetes à Paris, à la *Croix verte*, près le Louvre, faisoit mettre des getons sur la table et des cartes pour tromper les survenans, s'ils n'étoient de son troupeau. » (FLORIMOND DE RAUVOND, *Hist. de la naissance... de l'hérésie*, 1610, p. 910.)

(2) *Pr, op. cit.*, p. 31, d'ap. les listes de M. Anzière à la bib. Hist. pr. fr. Ce fut le fondateur de l'Église de Nemours en 1561 (*Hist. ecclésiast. des égl. réf.*, I, p. 750); l'orthographe *Virel* semble préférable à *Virelle* ou *Viret*.

(3) Il figure à ces deux dates sur les listes de pasteurs annexées aux procès-verbaux des synodes nationaux de Gap et de Castres (ATMOND, I, II, p. 347 et II, p. 419) : « *Chorin* (sic) est à *Mant-Averne* (sic) ».

(4) Archives de la vénérable compagnie des pasteurs de Neuchâtel. Document publié par M. le Pr Gagnebin dans le *Bull. h. pr.*, 1886, p. 500 à 503. Il s'agissait de presser l'Église de Neuchâtel de permettre à G. d'Amours de revenir exercer son ministère dans l'Église de Paris.

lieu à Mantes même, chez le lieutenant général Le Couturier (1).

En 1620, nous trouvons à Avernes *Maurice de Loberan de Montigny* (fils d'un pasteur de Paris), lequel fut aussi ministre du Plessis-Marly (2), peut-être en même temps. M. Weiss admet les données de M. Auzière d'après lesquelles l'Église d'Avernes aurait été « rattachée au colloque d'He de France à partir de 1617 et annexée à Mantes de 1625 à 1636 ». Il reste de cette époque une précieuse relique : une Bible à la reliure de maroquin rouge semé de fleurs de lys, qui a appartenu à Henri IV et fut donnée par lui sans doute à François de Loberan qui la transmet à son fils (3). Au même temps remonte également une session du synode provincial de l'He de France tenu à Limay (mai 1621) que voulurent empêcher les maires et échevins de Mantes (4).

A partir du milieu du xvii^e siècle un seul pasteur, en général, desservit les deux églises de Mantes et Avernes (5) : ainsi *Benjamin Tricotel*, originaire d'un pays voisin, le Beauvaisis, étudiant à Sedan jusqu'en 1622 (6), pasteur en 1633 et en 1637, mais peut-être déjà avant et encore après ces dates. *David Billot*, étudiant à Sedan en 1641, d'abord signalé comme pasteur à Mantes de 1649 à 1667, reparait comme pasteur à Avernes de 1679 à 1681. Réfugié en Hollande après la Révocation, il fut enterré dans le temple wallon d'Amsterdam en 1693 (7).

(1) GAUVS, *Chronique de Mantes*, p. 413.

(2) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 175.

(3) *Bull. h. pr.*, 1901, p. 320 et 391. Nous avons établi là qu'il fallait reconnaître l'église d'Averne dans le mot *Avernia* de l'inscription, où se lit à la première page : « Ex libris Mauricii Loberanensis Dni Ablonii, Montignii. Noisias, pastoris ecclesiae Dei reformatae quas est Avernia 1620. Ceste Bible est du Roy Henry le Grand. » Ce volume a été donné par M. Garreta, à la Bibliothèque de la Soc. de l'hist. du pr. fr.

(4) E. GAUVS, le *Petit Mantais*, 1695; H. Pr., *op. cit.*, p. 38-41.

(5) « Par le certificat des plus anciens de Limay il paroist qu'il y a presque quarante ans que le ministre ne fait aucune résidence dans Limay. » (*Requête de 1685 citée par H. Pr.*, p. 64.)

(6) *France prot.*, 2^e éd., t. V, col. 382; la thèse de Tricotel est dans le *The-saurus*, etc., de Sedan.

(7) *France prot.*, 2^e éd., t. II, col. 364; t. V, col. 363 (*Daniel*, par erreur sans doute); *Bull. h. pr.*, 1866, p. 514; 1903, p. 113.

Gassein nommé par un synode de Charenton en 1669 pasteur à Mantes ne nous est pas autrement connu (1).

Philippe Chenevix, d'une famille de notables commerçants parisiens, étudiant à Genève en 1639, épousa Anne de Boubers, dont le frère Daniel était vicomte de Bernâtre et de Boismont, fut pasteur à Mantes (2) de 1677 à 1681 au moins et exerça peut-être d'abord son ministère concurremment avec D. Billot. Il se retira en Angleterre après la Révocation. A ce moment il n'y avait plus pour Mantes et Aoverne qu'un seul pasteur résidant à Banthelu : « Il ne vient à Limay qu'une fois ou deux fois le mois, et le plus souvent un menuisier ou un jardinier s'ingère de faire dans ledit presche l'exercice public de leur religion (3). » Ainsi s'exprime la requête qui demandait au roi l'interdiction du culte, vu la « paucité et pauvreté » des réformés domiciliés à Limay, — sans toutefois nier qu'il existât ce que nous appelons aujourd'hui des disséminés, mais en s'appuyant sur le fait qu'il n'y avait plus de pasteur en résidence à Limay.

Démolition du Temple de Limay.

Ici, comme partout ailleurs, le temple avait à peine été bâti que déjà il s'était trouvé des catholiques projetant de le détruire. Les capucins vinrent s'établir tout auprès aussitôt après la mort de Henri IV; les réformés eurent beau protester, et même obtenir gain de cause (4), les bons pères n'en bâtirent pas moins leur couvent comme un ouvrage avancé, un poste de combat. Plus tard le trouble que le chant des psaumes durant le préche apporte aux offices célébrés dans la chapelle du couvent

(1) Pr, p. 32.

(2) Et non *Nantes* comme on lit dans la *Fr. prot.*, 2^e éd., t. IV, col. 299 cf. t. II, col. 933.

(3) Requête de 1685 citée par Pr, p. 65.

(4) *Journal ms. des capucins de Limay* (en 1614) cité par CASSAN, *Statistique de Mantes*, Mantes, 1833 : « Sa Majesté commandoit de nous défendre de bastir un couvent au lieu désigné à Limay... La place qu'on nous vouloit donner estoit si proche qu'il pourroit arriver souvent de la rumeur de sédition entre les catholiques et les prétendus réformés, les uns allant aux Capucins, les autres au préche. »

sera l'une des raisons alléguées pour demander la destruction du temple.

Dès 1640, le P. Véron, que nous avons déjà vu à l'œuvre à Mantes et à Avernès, avait obtenu du Conseil privé un arrêt ordonnant la démolition du préche de Limay. Les émissaires de « messieurs du clergé de France qui pour lors étoient à Mantes » avaient déjà commencé à mettre le feu au bâtiment : mais c'était là « une entreprise trop précipitée » ; l'ordre vint de surseoir à l'exécution de cet arrêt.

Quarante-cinq ans plus tard, ces faits sont rappelés dans une requête (d'ailleurs sans date) présentée à l'intendant, par « toute la noblesse du pays, tous les habitants et le clergé de la ville de Mantes. » Le nombre total des habitants de Limay y est évalué à quatre cents feux, celui des religionnaires à « dix ou douze familles, la plupart boutonniers et menuisiers, à loyer de maison », c'est-à-dire non propriétaires. La réponse (sans date également) fut favorable ; elle conclut — en diminuant encore les chiffres — : « Comme il n'y a plus que cinq ou six paysans qui fréquentent ce presche, tous les gentils-hommes étans morts, on a résolu de le faire abattre. »

Cinq jours après l'édit de révocation du 22 octobre 1685, le gouverneur de l'île de France, le marquis de Cœuvres (lui-même descendant de protestants) donna ordre aux maire et échevins de Mantes de procéder à la destruction du temple de Limay... Le 1^{er} novembre, lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux, ils trouvèrent la besogne déjà accomplie par des fanatiques et ne purent que dresser l'inventaire des matériaux et la liste des religionnaires encore résidant à Limay (1). Il y a là 8 hommes seulement, 13 femmes, 32 enfants. Les registres paroissiaux du curé de Limay, en novembre 1685, renferment une soixantaine d'abjurations (2). Ce sont des vigneron, jardiniers, merciers, menuisiers, tonneliers, boutonniers, tous gens « de petite étoffe », comme dit avec mépris la

(1) Documents publiés par H. Pr, *op. cit.*, p. 68.

(2) *Ibidem*, p. 55 à 60.

requête des catholiques pour la démolition du temple.

Le zèle avec lequel ces familles d'humble condition avaient célébré le culte, souvent en l'absence du pasteur, pendant un siècle, d'autre part le courage avec lequel, malgré la douleur d'abandonner le sol natal, plusieurs centaines de ces huguenots du Mantais et du Vexin s'ex-patrièrent après la Révocation, tout cela explique l'acharnement avec lequel on s'appliqua, ici comme partout en France, à détruire l'œuvre de l'édit de Nantes (1). Et tout cela suffit aussi pour donner un poignant intérêt et une austère grandeur aux rares vestiges de ce passé, aux frustes pans de murs qu'on peut voir encore à Hazeville, à Avernes, à Limay... « Si les hommes se taisent, a dit Jésus-Christ, les pierres crieront » (2).

JACQUES PANNIER.

(1) En 1698, l'intendant adressa au gouvernement un mémoire sur le nombre des huguenots sortis ou restés dans la généralité de Paris. Voici ce qu'on y lit concernant notre région : « *Pontoise*. Il n'y avait que deux familles de huguenots dans l'élection, qui sont deux familles nobles qui ont fait abjuration et y sont restées, sçavoir MM. d'Aiguillon, de Réal, et la dame de Brécourt avec les demoiselles ses filles ». (Ces noms d'Aiguillon et de Brécourt ne sont pas mentionnés dans la *France protestante*, non plus que celui de Réal, qui est peut-être une erreur de lecture pour *Vauréal*, localité entre Pontoise et Boisemont.) « *Mantes*. Lors de la Révocation de l'Édit de Nantes il y avait dans l'élection 80 familles de huguenots dont aucune noble et de considération : dans la ville de Mantès il n'y en avait point. Il en est sorti 74 familles; il n'en est resté que 6 qui font le nombre de 20 personnes qui vivent comme auparavant sans aucun exercice de notre religion. Il y avait un temple dans l'élection. » (Biblioth. nat., fonds Mortemart, n° 88; document publié par Ca. Werra, *Histoire des réfugiés*, t. II, 1853, p. 392; A. DE BOULIAU, *Mémoires des Intendants*, etc., 1881, p. 151; *Bull. hist. pr.*, 1880, p. 553.)

(2) Sur l'inauguration du temple actuel de Mantès, le 22 juillet 1866, voir le *Bull. h. pr.*, 1866, p. 447.